

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et huit minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 avril 2026

Date d'affichage : le 23 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 46

Votants : 46 + 7 = 53

Votants par procuration : 7

Absents excusés :

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël , FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, M. MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme BRUNEL Isabelle

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien (jusqu'à l'arrivée de M. BERTO délibération 095)

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

M. WITSCHGER Olivier à Mme MEUNIER Hélène (jusqu'au vote de la délibération 072)

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Absents excusés :

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, GRAS Guillaume

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h08

Délibération n°093/2026 : Adhésion 2026 à l'association PTCE Remendaires

Cyril MOH présente l'association des Remendaires :

Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) sont "constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable." (Art. 9 de la Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014)

Il précise que le PTCE Remendaires est le fruit d'une collaboration depuis 2018 entre l'association Calade (Sommières), l'association Pays Touristique Cévenol (St Hippolyte du Fort) et le centre socioculturel Pierre Mendès France (St Quentin la Poterie), les Remendaires, réparateur en occitan, est un projet porté par ces 3 structures. Chacune d'elle gère un ACI (atelier chantier d'insertion) dans le domaine de l'économie circulaire. Mises autour de la table au départ via une étude de faisabilité lancée par l'ADEME, les trois structures ont souhaité travailler ensemble pour mutualiser leurs ressources et collaborer avec les collectivités territoriales et les services publics pour développer l'économie circulaire dans leurs territoires.

Leur périmètre géographique couvre 4 territoires : Pays de Sommières, Piémont Cévenol, Pays d'Uzès et Pont du Gard, soit 102 communes du Gard, 13 % de la population gardoise et 23% de la superficie du département.

Le territoire concentre des zones de pauvreté avec des seuils de minimas sociaux supérieurs à la moyenne départementale, sachant que le Gard est le 6^{ème} département le plus pauvre de France.

Il en indique les missions :

Le PTCE Remendaires a pour vocation de soutenir et faire émerger des solutions imaginées par les acteurs de terrain dans le champ de l'économie circulaire afin de répondre à des besoins locaux identifiés sur 4 filières :

- Ré-emploi-recyclage
- Alimentation durable
- Ecoconstruction
- Déchets verts-biodéchets

Objectifs

- Faire émerger, accompagner et coordonner des projets innovants en lien avec les 4 filières du champ de l'économie circulaire,
- Créer des emplois verts, durables et non délocalisables,
- Accompagner les entreprises du territoire dans le développement de nouvelles activités économiques à impact positif,
- Sensibiliser aux enjeux de la transition écologique.

Il ajoute que depuis janvier 2023, le PTCE Remendaires est une association de préfiguration avec une gouvernance partagée, des groupes de travail par filières et une charte pour régir l'ensemble.

L'association s'est constituée autour des 3 membres fondateurs avec 3 co-présidents.

Le conseil d'administration est constitué de 4 collèges distincts : membres fondateurs, collectivités et syndicats, acteurs économiques et des citoyens et membres invités.

Pour être membre, il faut régler une cotisation annuelle, qui varie en fonction du statut de l'adhérent.

L'adhésion pour un collectivité s'élèvent à 100 €/an.

- Un membre adhérent du collège des collectivités peut se désengager et sortir de l'association en ne renouvelant pas l'adhésion annuelle.
- Il n'y aucune minorité ou majorité de blocage

Des groupes de travail sont constitués et s'articulent autour des projets collectifs actuels du PTCE et sont organisés généralement par filière et/ou territoire.

Une chargée de mission PTCE est dédiée à la coordination et l'ingénierie du projet.

Proposition d'adhésion et de participation à la gouvernance du PTCE Remendaires

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2026 d'un montant de 100 € à l'association Remendaires.

Le Conseil communautaire ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article. 9 de la Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014
Vu les statuts de la communauté de communes et notamment l'article 5 actions sociale qui prévoit que la communauté de communes exerce des actions d'intérêt communautaire en matière d'emploi-formation ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2023 portant sur l'adhésion à l'association Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire
Vu le projet de Territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Vu le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et le PLPDMA en Piémont Cévenol,
Considérant la création des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et notamment le PTCE les Remendaires,
Considérant le projet d'AMI porté par l'association,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'adhérer à hauteur de 100€ à l'association les Remendaires pour l'année 2026
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 04.05.2026
- de la publication : 04.05.2026